

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons !

PRESIDENCE DU FASO

DELEGATION GENERALE A L'INFORMATIQUE
B.P. 1332 - OUAGADOUGOU
Fax.: (226) 31 83 50 Tél.: (226) 32 48 88

Atelier national sur l'Internet et les autoroutes de l'information : Rapport Général

Ouagadougou du 19 au 21 Mars 1996

1. Introduction

Du 19 au 21 Mars 1996 s'est tenu à Ouagadougou (dans le cadre général du deuxième plan directeur informatique national élaboré pour la période 1996 - 2000) un Atelier National sur l'Internet et les Autoroutes de l'Information, organisé par la Délégation Générale à l'Informatique, avec le concours de la Commission Européenne. Cet Atelier est le résultat d'une collaboration initiée depuis 1993 avec la Commission Européenne et le Centre de Recherche en Informatique de Nancy dans le cadre d'un projet KEEP IN TOUCH, afin de soutenir le Burkina Faso dans les efforts qu'il consent pour la maîtrise des nouvelles technologies de l'information au profit de son développement.

Cet atelier avait pour objectif de réunir les éléments nécessaires pour l'élaboration d'un programme pour le développement de l'Internet au Burkina Faso en vue de le soumettre au G7 lors de son prochain sommet prévu en Afrique du Sud en Mai 1996 et à différents bailleurs de fonds. Ce programme devrait entraîner un rapprochement des initiatives en cours dans le domaine, de façon à exploiter au mieux leur complémentarité, permettre une prise en compte globale des différents aspects de la question et une meilleure coordination des différents partenaires. Il devrait ainsi permettre une maîtrise des coûts grâce à une politique concertée pour le partage des infrastructures de base, favoriser l'accès aux banques de données internationales et la valorisation des productions locales d'information à travers la mise en place de serveurs nationaux d'informations, offrir de nouveaux moyens de communication performants et peu onéreux, et contribuer à la maîtrise locale et à la vulgarisation des nouvelles technologies de l'information.

Placée sous le haut patronage de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la cérémonie d'ouverture de l'Atelier a été présidée par son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat chargé de l'Intégration et de la Solidarité Africaine et a connu la présence effective de Madame le Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, de Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication et de Monsieur le Délégué Général à l'Informatique.

Cet atelier a vu la participation d'une centaine de délégués représentant les différents secteurs socio-économiques du pays et a bénéficié de l'appui technique des cinq experts internationaux ci-après:

Jean-Claude Derniame, Professeur d'informatique à l'Université de Nancy, animateur du groupe KIT (Keep In Touch) mis en place par la DG III de la Communauté européenne pour réfléchir

sur les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies de l'information pour les pays en développement ;

Jonathan Miller, Directeur de « UCT - Centre for information systems » à « Graduate school of business », Université de Cape Town, Afrique du Sud, membre du groupe KIT de la DG III ;

Antonis KAKAS, Professeur d'informatique à l'Université de Chypre et membre du groupe KIT de la DG III ;

Pascal Renaud, Chargé du programme « Internet en Afrique » à l'UNITAR, précédemment chef de la mission technique informatique de l'ORSTOM et responsable fondateur du réseau RIO ;

Laurent Weinhard, Ingénieur réseau au Centre de recherche en informatique de Nancy (CRIN).

Quatre dîners-débats qui ont regroupé chacun une vingtaine de participants ont été organisés en marge de l'Atelier. Ces dîners-débats ont permis de rencontrer des dirigeants d'établissements et de l'Administration centrale par secteur d'intérêt : culture et presse - recherche, enseignement supérieur, santé et environnement - administration publique - banques, assurances et grandes entreprises parapubliques et privées.

2. Déroulement de l'Atelier national

L'atelier s'est déroulé sur trois jours. Le premier jour a été consacré à la présentation des objectifs poursuivis par l'Atelier, des possibilités de l'Internet et des principaux projets nationaux et internationaux qui visent le développement de l'Internet au Burkina Faso. Au cours de la deuxième journée, les participants se sont répartis en trois commissions pour la suite des travaux: architecture du réseau et structures de mise en oeuvre - organisation et gestion de la production des informations - formation et politique de vulgarisation. La troisième journée a été consacrée à la synthèse des travaux en commission et à l'adoption de recommandations.

3. Présentation de l'état des lieux et des projets

a) L'informatique au niveau national

Le Burkina Faso a adopté son premier plan directeur informatique national en 1990 pour la période 1991 - 1995. Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement a consenti d'importants efforts notamment à travers:

la restructuration du secteur (par la création d'un Conseil Supérieur à l'Informatique et d'une Délégation Générale à l'Informatique) ;

la création d'une Ecole Supérieure d'Informatique (qui assure à ce jour une formation d'ingénieurs de travaux informatiques) ;

la mise en place par la Délégation Générale à l'Informatique d'un centre de vulgarisation de l'outil informatique dédié à l'Administration Publique ;

la simplification de la réglementation relative à la procédure d'importation et d'acquisition des produits et services informatiques ;

l'allègement des taxes fiscales et douanières sur les produits et services informatiques ;

la prise en compte des besoins en investissements informatiques dans le budget national et dans les budgets de financement des grands projets nationaux.

Les efforts ainsi consentis ont permis d'obtenir des résultats significatifs. Sur le plan des réalisations, le taux de croissance annuel des investissements en matériel informatique a en effet été important (16,1%). Sur les cinq années du plan, ces investissements sont estimés à 7 milliards de FCFA/CAF, représentant 1,67% des investissements globaux du pays. De 1000 micro-ordinateurs en 1990, le parc informatique est notamment passé à 2700 micro-ordinateurs en 1995. Le rapport « valeur du parc /

PIB » qui était de 0,68% en 1990 a maintenant atteint 1%. Ce taux correspond au seuil à partir duquel l'impact de l'informatique sur l'économie du pays peut devenir significatif.

Cette croissance du parc informatique s'est accompagnée d'une expansion du secteur des services informatiques. D'une dizaine de sociétés de services informatiques en 1990, le pays compte présentement une trentaine de sociétés qui emploient plus de 35% de l'effectif national des informaticiens.

En outre, les multiples actions de sensibilisation et d'initiation à l'informatique ont permis de toucher un nombre important de burkinabê. Plus de 10% de l'effectif de l'Administration Publique a notamment été initié à l'informatique.

Le deuxième plan directeur informatique national couvrira la période 1996 - 2000. Il prévoit des investissements importants en matériels informatiques (16 à 23 milliards de FCFA/CAF représentant 2 à 3% des investissements globaux du pays) et en logiciels (10 à 12 milliards de FCFA hors taxes), ainsi que la création d'un nombre important d'emplois (1 550 à 2 160). Au terme de ce plan, le parc informatique comptera au niveau national plus de 8000 nouveaux micro-ordinateurs et le rapport « valeur du parc / PIB » sera d'environ 2%.

Ce deuxième plan s'inscrit dans le cadre de la politique économique, sociale et culturelle actuelle du pays, centrée sur un développement humain durable et sur une bonne gouvernance. Il vise ainsi à doter le pays de moyens modernes et efficaces pouvant l'aider à améliorer de façon durable ses performances et sa productivité, à observer et à apporter en continu des perfectionnements dans l'accomplissement du processus de développement dans lequel le Président du pays a engagé la nation toute entière. Il a été conçu en termes d'objectifs globaux à atteindre et de politiques définis par rapport à quatre axes principaux susceptibles de garantir au niveau national un développement cohérent et durable de l'informatique, à savoir:

- la sensibilisation, la formation, le perfectionnement et la recherche en informatique ;
- le développement des infrastructures de communication, des services télématiques et des banques de données ;
- l'organisation et le développement du secteur informatique ;
- l'informatisation de l'Administration Publique.

L'atelier est centré sur le deuxième axe. Cet axe peut de façon incontestable contribuer à accroître l'impact des investissements informatiques sur le développement du pays.

b) Le programme de développement de l'Internet au Burkina Faso à soumettre au G7

Il s'agit d'un programme qui sera exécuté comme un projet pilote de société de l'information dans un pays en développement, dans le but de mesurer l'impact que peut engendrer les nouvelles technologies de l'information dans ce type de pays, d'élaborer une méthodologie qui prend en compte leur spécificité et de créer les conditions à même de favoriser la diffusion de cette méthodologie. Initié dans le cadre du groupe KIT de la DG III de la Commission Européenne, ce projet doit s'appuyer sur les initiatives en cours au niveau local (Délégation Générale à l'Informatique, Ecole Supérieure d'Informatique) et international (ORSTOM, AUPELF, UNITAR, PNUD, Banque mondiale...). Il vise à faire au Burkina Faso une expérience pilote qui pourrait faire école dans les autres pays de la région. Ce projet sera soumis au G7 lors de son prochain sommet prévu à Midrand en Mai 1996.

c) L'Office National des Télécommunications (ONATEL)

L'Office national des télécommunications a présenté le réseau de télécommunication du Burkina Faso. Le pays dispose d'une infrastructure moderne, en grande partie numérique. Cette infrastructure comprend deux antennes satellites, un réseau interurbain en faisceau hertzien de 2300 km, assurant l'interconnexion avec les pays frontaliers. Un réseau de transmission de données à commutation de paquets (Fasopac, norme X25) est en service depuis 1992.

L'ONATEL s'est engagé à mettre en place un service Internet avant la fin du mois de juin 1996. Ce service relié à un point d'accès Internet (Europe ou Etats Unis) par une liaison spécialisée d'un débit minimum de 64 kbs offrira des accès « kiosques » (1) et des accès par liaison spécialisée. Aucun élément tarifaire n'a été fourni.

Enfin, l'ONATEL s'est aussi présenté comme une entreprise candidate à la fourniture de services et de conseils en matière d'Internet « en concurrence avec les autres établissements publics ou privés ». Le développement d'un annuaire électronique des abonnés au téléphone sur « WEB » offrant un service de pages jaunes (publicité des entreprises) a été annoncé.

d) L'ORSTOM

L'action de l'ORSTOM se situe dans la continuation du programme RIO. Au Burkina Faso, 25 établissements (qui sont en majorité des organismes de recherche) et 300 utilisateurs sont actuellement sur ce réseau. L'étape actuelle consiste à aider les établissements nationaux à assurer de manière autonome la maintenance et l'extension du réseau. Un projet a notamment été établi dans le but de permettre à l'Ecole Supérieure d'Informatique de l'Université de Ouagadougou (ESI) de reprendre le secteur « recherche-éducation » et de poser ainsi la première pierre pour l'édification d'un réseau national de la Recherche et de l'enseignement supérieur. Le Ministère français de la coopération appuie cette opération et apportera une contribution financière incluant du matériel et de la formation.

e) L'AUPELF/UREF

Le centre SYFED de l'AUPELF/UREF installé à l'Université de Ouagadougou offre depuis deux ans des services d'interrogation sur des disques compact (30 banques) et en mode vidéotex (50 banques accessibles en ligne). Il sera prochainement doté d'un serveur Internet dans le cadre du projet REFER. Ce projet vise à favoriser le développement d'un service d'information en langue française et à développer sur le réseau des outils de recherche documentaires ciblant les serveurs francophones.

f) Projet soumis à INFODEV

« Infodev » est le libellé d'un programme de la Banque mondiale destiné à favoriser l'usage des nouvelles technologies de l'information dans les pays en développement.

Un projet Infodev a été déposé par l'UNITAR en association avec l'ESI (Ecole supérieure d'informatique), la DELGI (Délégation générale à l'informatique), l'ORSTOM, l'OSS (Observatoire du Sahara et du Sahel), l'Internet society de Genève. Il consiste d'une part à mener une opération de formation massive visant les établissements scientifiques et techniques et à créer un centre de compétence assurant un service d'interconnexion, d'information et d'assistance technique.

4. Les travaux en commissions

Les travaux en commissions ont permis de faire un premier inventaire de l'équipement des établissements (notamment en matière de réseaux locaux), des bases de données en place ou en cours de développement et enfin des projets de développement de services Internet.

4.1. Commission « architecture du réseau et structures de mise en oeuvre »

Cette commission a retenu de structurer le réseau national en trois domaines :

- le domaine recherche et enseignement supérieur ;
- le domaine Administration Publique ;
- le domaine du secteur privé et des sociétés de services en informatique (SSII)

Pour chacun de ces domaines, un projet de réseau, en terme fonctionnel a été tracé et un groupe pilote d'établissements « leader » a été défini. Il a été demandé à chacun de ces groupes d'approfondir l'étude par la définition d'un projet.

a) Le domaine recherche et enseignement supérieur

Les établissements suivants sont déjà équipés (ou vont l'être dans un avenir très proche) de réseaux locaux :

- ORSTOM : réseau local tcp/ip et interconnexion Internet par uucp (réseau RIO)
- AUPELF : un serveur Web est attendu et doit être installé très prochainement
- ESI : réseau local tcp/ip et Novell, accès uucp par le réseau RIO
- INERA : installation en cours d'un réseau Novell, liaison RIO
- EIER : réseau Novell, liaison RIO
- ISO (international school of Ouagadougou): liaison RIO
- UERD: liaison RIO
- FAST: réseau local
- CEDRES : liaison RIO

b) Le domaine Administration Publique

Le Ministère de l'Economie et des Finances s'est montré très en avance dans l'informatisation. Un réseau « Novell » relie ses différents services. Des liaisons spécialisées à haut débit (fibre optique) sont installées entre ses bâtiments. Enfin, il est prévu une extension de ce réseau aux autres Ministères et institutions publiques dans le cadre de la mise en place d'une application informatique pour le suivi des dépenses publiques.

Peu de services d'autres ministères semblent équipés de réseaux locaux.

c) Le domaine du secteur privé et des sociétés de services en informatique (SSII)

Les SSII semblent très intéressées par ce nouveau marché et plusieurs entreprises présentes ont annoncé leur intention d'ouvrir un service kiosque et de proposer l'hébergement de bases de données ainsi que conseil et assistance au développement d'applications Internet.

4.2. Commission « organisation et gestion de la production des informations »

L'objectif à terme de la connexion à l'Internet étant de faire participer pleinement le Burkina Faso à la société mondiale de l'information, les réflexions dans cette commission ont portées sur les thèmes suivants :

- l'identification des producteurs,

l'identification des productions (nature et contenus),
les besoins et demandes d'information,
les propositions de projets pilotes,
les structures pilotes de coordination des projets,
les missions dévolues aux structures de mise en oeuvre des projets.

4.2.1. L'identification des producteurs

De façon générale, la majorité des structures qui s'intéressent à l'Internet disposent (de façon organisée ou non) de bases de données ou d'informations qu'elles peuvent mettre à la disposition des utilisateurs potentiels.

Afin de rendre plus efficace la mise en place et l'alimentation des serveurs de données, il a été retenu de déterminer et de regrouper les producteurs d'informations par secteurs d'activités en tenant compte des affinités. Les secteurs suivants ont ainsi été identifiés :

- le secteur Enseignement - Recherche
- le secteur Economie - Commerce
- le secteur Environnement
- le secteur Cultures et Loisirs
- le secteur Education - Santé
- le secteur Défense - Sécurité

Il reste entendu que tous les acteurs potentiels aussi bien dans le privé que dans le public sont concernés par les principaux domaines déterminés.

4.2.2. L'identification des productions

La nature des productions varie en fonction des producteurs. Elles peuvent exister sous forme de textes, d'images (fixes ou animées), de sons ou de supports multimédias. Elles peuvent aussi prendre la forme de données numériques.

Il a été signalé l'existence:

- d'informations scientifiques et techniques (articles de presse, documentation, thèses scientifiques...);
- de banques de données législatives ;
- de données factuelles (statiques, ONG, répertoire d'institution) ;
- de répertoires d'oeuvres d'art (artisanat, poésie, films...);
- de répertoires relatifs à l'identification des artistes burkinabés ;
- de banques de données sur l'environnement (banque nationale de données topographiques, bases de données sur les eaux, le sol, la végétation, les localités et villages du Burkina, la météorologie, les mines...).

Il a été également signalé la possibilité de diffuser des informations promotionnelles lors des événements de grande importance comme le FESPACO et le SIAO, afin de mettre les opérateurs burkinabé en liaison avec les partenaires étrangers

4.2.3. Les besoins et demandes d'informations

En ce qui concerne les besoins et demandes d'informations, ils sont divers et très variés car ils dépendent des utilisateurs qui eux même sont très variés.

Tous les producteurs d'informations sont également demandeurs d'informations et ont besoin de réaliser des échanges d'informations. Les participants ont suggéré la création d'un cadre de

normalisation des différents supports d'informations et des contenus afin d'améliorer la diffusion de l'informations.

Le FESPACO à titre d'exemple dispose d'une banque de données (écrites, audio, ou visuelles) mais elles ne sont pas suffisamment exploitées faute de moyens de traitement adéquats. La mise à disposition de ces informations sur le réseau Internet devrait apporter à cet organisme une ouverture d'envergure plus importante.

4.2.4. Les propositions de projets

Des propositions de projets pilotes pour la création de serveurs de données sur Internet ont été faites. Les projets retenus répondent aux trois critères suivants :

- avoir des chances de succès ;
- être bénéfique à la communauté ;
- être un projet durable.

Il s'agit notamment:

- du projet de connexion du FESPACO à l'Internet ;
- du projet de connexion du secteur environnement à l'Internet ;
- du projet de connexion de l'association Green Crooss Road à l'Internet ;
- du projet WISE-HYDRO (observatoire hydrométrique de Ouagadougou) initié par l'ORSTOM ;
- du projet de connexion du SIAO à l'Internet ;
- du projet de mise en place d'un réseau ONG - SPONG ;
- du projet de mise en place d'un réseau régional hospitalier entre le Burkina Faso et les pays de la région en collaboration avec le centre SYFED ;
- du projet de création d'un réseau « éducation-recherche »;
- du projet de création d'un annuaire électronique nationale du téléphone avec possibilité de faire de la publicité sur Internet.

4.2.5. La réglementation de la production et de la gestion de l'information

La législation dans le domaine de l'Internet dépend largement des politiques mises en place dans chaque pays. Elle diffère selon que l'on se trouve en Europe, aux Etats-Unis ou ailleurs.

Il a été de ce fait recommandé de s'inspirer de la législation des autres pays en l'adaptant au contexte du Burkina

4.3. Commission « formation et politique de vulgarisation »

Afin de favoriser un développement harmonieux de l'Internet au Burkina, il a été recommandé que des actions de formations soient entreprises en direction :

- des utilisateurs ;
- et des spécialistes.

4.3.1. Formation des utilisateurs

Il a été recommandé que les formations concernant ce public cible soient orientées vers l'utilisation des outils ci-après:

a) Le Mail

Il s'agit ici d'inclure la formation sur l'utilisation du Mail dans les formations de bureautique couramment dispensées, au même titre que les formations sur les traitements de texte, tableurs,...

b) Les bases de données documentaires

Il a été recommandé que la formation soit orientée en premier lieu vers les cadres utilisateurs des bases de données documentaires.

c) Les forums électroniques

Il s'agit ici de former des groupes d'utilisateurs ayant les mêmes intérêts (Enseignants Chercheurs, Ministres, Médecins, ...)

d) Les Bases de Données Multimédia

A ce niveau, il a été recommandé d'identifier tous les usagers potentiels du Multimédia afin d'assurer leur formation.

4.3.2. La formation des Spécialistes

Pour garantir une maîtrise durable des nouvelles technologies de l'information, il a été recommandé de former des spécialistes sur:

- l'Administration des réseaux ;
- l'utilisation des services disponibles sur l'Internet ;
- la mise en place de serveurs WWW ;
- les bases de données documentaires ;
- les bases de données géographiques ;
- les bases de données multimédia ;
- l'imagerie ;
- la maintenance des équipements.

4.3.3. Organisme des formations

Pour atteindre les objectifs de formation identifiés plus haut, il a été recommandé d'associer les structures suivantes :

- les établissements de l'Université ;
- les structures de formation de l'Administration ;
- les établissements de recherche ;
- les sociétés de service ;
- les fournisseurs de matériel ;
- les instituts de formation privés.

Il a également été recommandé la création d'un centre de formation aux technologies de l'Internet pour former l'ensemble des informaticiens : UNIX, TCP/IP,

4.3.4. La politique de vulgarisation

Pour permettre une vulgarisation rapide de l'Internet au profit du développement socio-économique du pays, les orientations suivantes ont été proposées :

a) Au niveau des objectifs à atteindre

Offrir à tous les groupes sociaux et professionnel l'opportunité d'utiliser le plus largement possible l'outil informatique ;
Casser le mythe qui entoure INTERNET ;
Répondre aux attentes et satisfaire les besoins d'informations ;
Faire comprendre les nouvelles opportunités associées aux inforoutes ;
Susciter et prouver l'intérêt de l'Internet au grand public.

b) Au niveau des méthodes ou politiques à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs suscités

Mettre en place des kiosque ou cafés INTERNET ;
Développer au niveau de la Délégation Générale à l'Informatique une politique d'incitation des opérateurs économiques pour les amener à utiliser les services de l'Internet ;
Créer des pôles pilotes dans les Ministères et grandes Administrations: Administration Territoriale, Fonction Publique, Enseignements Secondaire, Enseignement de Base, Santé, Economie et Finances, Culture et Communication.
Sensibiliser les journalistes ;
Organiser des émissions à la télévision et à la radio sur INTERNET ;
Diffuser un périodique sur INTERNET au Burkina.

5. Les Structures de coordination

Pour assurer le développement de l'Internet au Burkina Faso, il a été recommandé la mise en place des structures suivantes:

a) Une commission ad'hoc

Elle sera chargée d'élaborer et de coordonner l'exécution d'un projet pilote. Il est prévu la soumission de ce projet pilote au G7 lors de son prochain sommet prévu en Afrique du Sud en Mai 1996. Cette commission aura pour missions:

- de définir les objectifs généraux et opérationnels du projet ;
- d'estimer les moyens humains et financiers requis ;
- de sensibiliser les décideurs sur l'opportunité de ce projet ;
- de rechercher des financements ;
- de coordonner l'exécution du projet ;
- de procéder de façon régulière à son évaluation.

b) Les comités sectoriels

Constitués sous forme de structures associatives, ils seront chargés de la coordination et de l'animation du développement de l'Internet au Burkina Faso. Les comités sectoriels suivants ont été proposés:

- Education/Recherche (ESI, L'ORSTOM, L'INERA, L'EIER ,ONATEL)
- Administration (DELGI, Finances, MAT, Fonction Publique)
- Sociétés de Services et Conseil en Informatiques (SSCI)
- Opérateurs économiques(CBC,BFCI, CICA,LIPTINFOR,...).

c) Le comité de coordination

Ce comité aura pour tâches de coordonner les activités des comités sectoriels, d'assurer la gestion du NIC et de servir d'interface pour les structures externes qui poursuivent les mêmes objectifs.

6. Recommandations de l'Atelier

A l'issue des travaux en commissions, l'Atelier réuni en assemblée plénière a recommandé :

- la connexion du pays à l'Internet par une liaison internationale à haut débit ;
- l'institution d'une exonération de taxes douanières sur les modems ;
- la baisse des tarifs de l'ONATEL ;
- la mise en place de moyens d'accès à l'Internet dans les provinces ;
- l'implication de toutes les structures d'éducation et recherche dans les actions de formation et vulgarisation de l'Internet.

7. Dîners-débats

Les quatre dîners-débats ont permis de sensibiliser les cadres dirigeants. Ceux-ci ont généralement répondu favorablement à l'invitation qui leur a été faite et ont montré un grand intérêt pour le sujet.

a) Dîner-débats avec le monde de la culture et de la presse

Plusieurs avantages relatifs à l'utilisation de l'Internet ont été signalés:

- la possibilité de mieux faire connaître la culture africaine au reste du monde, d'accroître l'impact économique des manifestations culturelles panafricaines organisées à Ouagadougou (FESPACO, SIAO), d'ouvrir de nouveaux marchés pour l'art et le cinéma africains ;
- la possibilité de simplifier le travail des journalistes ;
- la possibilité de toucher les burkinabés de l'étranger en leur faisant parvenir une version électronique des quotidiens ;

Quelques préoccupations sont également apparues sur la garantie de propriété intellectuelle et sur les possibilités de diffusion payante.

b) Dîner-débats avec le monde de l'éducation, de la recherche, de la santé et de l'environnement

Les débats ont été très animés. La plupart des participants, chefs d'établissements, étaient déjà utilisateurs assidus du courrier électronique. L'utilité de l'Internet pour l'enseignement et la recherche a été reconnue. L'importance de la valorisation des productions locales d'informations et la nécessité de parvenir très rapidement à une maîtrise locale des nouvelles technologies ont également été stigmatisées. La proposition de créer une association d'établissements pour gérer le réseau de la Recherche a retenu l'attention.

c) Dîner-débats avec le monde de l'Administration publique

Le Ministre de l'Administration territoriale présent à ce dîner a montré son intérêt pour les autoroutes de l'information dans la mesure où elles vont permettre de désenclaver le pays. Un effort considérable vient d'être fait pour déployer un réseau de téléphonie en milieu rural. Une couverture télévisuelle de l'ensemble du territoire est également prévue à très brève échéance. L'Internet apparaît comme une solution pouvant aider à maîtriser la politique de décentralisation amorcée avec la mise en place des

institutions démocratique grâce une amélioration de la circulation des informations écrites entre les administrations locales.

Des préoccupations sont néanmoins apparues sur la possibilité de garantir la confidentialité des données.

d) Dîner-débats avec le monde des affaires

De nombreuses questions d'éclaircissement ont été posées sur:

- la possibilité de réaliser des transactions commerciales sur l'Internet ;
- la confidentialité des données transmises et des données partagées ;
- la comparaison des coûts d'utilisation de l'Internet et des coûts d'utilisation du fax.

8. Conclusion

Ces trois jours très denses ont, sans aucun doute, permis d'atteindre plusieurs objectifs. On voit se dessiner un programme mobilisateur, associant largement les milieux professionnels et s'appuyant sur l'expérience existante: celle des établissements de recherche associés depuis plusieurs années au réseau RIO et celle de l'opérateur de télécommunication (ONATEL) qui a montré son intérêt et sa connaissance des techniques et des enjeux de l'Internet.

Ces journées ont mis en évidence la convergence et la complémentarité des projets de l'ORSTOM, de la Coopération française, de l'UNITAR, de l'OSS et de l'AUPELF. Un groupe d'organismes expérimentés semble se dégager pour jouer le rôle pilote indispensable tant pour l'expérimentation technique que pour la production d'information originale.

Parce qu'il a su susciter l'intérêt et engager de nombreux projets sur une piste convergente, cet Atelier ouvre une nouvelle étape dans le développement de l'Internet au Burkina Faso. Celle de sa prise en main par les établissements et les autorités burkinabés. Il reste évidemment à traduire ces résultats en termes concrets et durables. Mais, il ne faut plus douter que des compétences sont disponibles, que les ingénieurs et les chercheurs motivés sont nombreux et qu'une volonté politique est clairement exprimée.

Notes

(1) kiosque : service Internet accessible à travers une ligne de téléphone ordinaire. L'utilisateur dispose d'un micro-ordinateur, d'un modem « haut débit » (de 9600 à 28800 kbs). A travers un logiciel (généralement appelé « kit Internet ») il compose le numéro de téléphone du kiosque pour connecter son ordinateur sur Internet. Ce type de service est généralement facturé à la durée d'utilisation.